

VOIX DU MONDE RURAL

**DROITS DES
PAYSANS**

2014/03 N°115



VOIX DU MONDE RURAL N°115

Editeur:

GEORGE DIXON
FERNANDEZ

Secrétariat:

FIMARC aisbl
rue Jaumain 15
5330 ASSESSE
BELGIQUE
Tél/Fax: +32-83-656236
www.fimarc.org
fimarc@skynet.be

Compte bancaire:

ING 310-0756026-94
IBAN
BE87 3100 7560 2694
BIC/SWIFT
BBRUBEBB

Mise en page:

FIMARC aisbl

Photos & Dessins:

FIMARC aisbl
(sauf mention spéciale)

Abonnement:

15,00 €/an

Parution:

33e année

Impression:

FIMARC aisbl

Sommaire

| | |
|--------------------|----|
| Editorial | 3 |
| Droits des Paysans | 5 |
| FIMARC Nouvelles | 12 |

Périodique publié en quatre langues par la FIMARC, qui donne un écho de la vie du monde rural et de l'action des Mouvements membres ou non de la Fédération

© FIMARC

Chers lecteurs de VMR

Meilleures salutations depuis le secrétariat international.

Cette édition de VMR vous apporte les mises à jour du processus des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales. En 2010, la FAO a estimé le nombre de personnes impliquées dans le secteur agricole à 1,394 milliards dont 1,357 milliards d'entre eux exerçant leurs activités dans des pays en développement. Il est à noter que depuis 1950, la proportion de personnes dédiées à l'agriculture a régulièrement baissé tandis que le pourcentage de personnes impliquées dans les autres activités économiques a augmenté. C'est en effet en raison de la discrimination, du déni des droits et du manque de soutien auxquels sont confrontés les paysans et les populations rurales du monde entier que ces chiffres ont évolué de cette façon.

Un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée a été mis en place par l'Ambassadrice Navarro Llanos, Présidente-Rapporteur en 2012 sous mandat du Conseil de droits de l'homme de l'ONU, afin de négocier une déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales. Depuis le début de ce travail, la FIMARC a participé activement à ce processus des Nations Unies en ce qui concerne les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales. Le groupe de travail intergouvernemental mandaté pour négocier et finaliser un projet de Déclaration des Nations Unies, a tenu sa première session à Genève du 15 au 19 juillet 2013. Les membres de notre groupe de travail des Droits de l'homme de la FIMARC, Gabriel Falch'un, coordinateur, Gérard Boiron, Marcelle Favre, Elisabeth Pariat et George Dixon Fernandez (Secrétaire général) ont participé à cette première rencontre du groupe de travail pour porter la voix des ruraux et des paysans. Cela s'est exprimé par des déclarations écrites et orales très fortes.

La Résolution 26/26 du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies de 2014 a donné mandat à ce groupe de travail intergouvernemental pour négocier, finaliser et soumettre au Conseil un projet de Déclaration des Nations Unies sur les Droits des paysans et les autres personnes travaillant en milieu rural. Le mandat appelle à clarifier les droits humains existants et à les consolider en vue de promouvoir et de faire respecter les droits humains des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

La seconde session de ce groupe de travail ouvert s'est tenue du 02 au 06 février 2015. Wolfgang Scharl, le Président de la FIMARC y a participé avec les membres du groupe de travail de la FIMARC sur les droits de l'Homme.

Le projet de Déclaration cherche à protéger les paysans qui travaillent la terre eux-mêmes



et qui comptent par-dessus tout sur le travail familial dans l'agriculture, l'élevage, le pastoralisme et tous les métiers artisanaux liés à l'agriculture. Les nations industrialisées, très critiques par rapport à ce projet, ont voulu enlever quelques éléments fondamentaux du texte, comme par exemple des éléments qui se réfèrent à l'accaparement des terres ou aux droits de propriétés intellectuelles sur certaines technologies agricoles et ses intrants, spécialement les semences.

En plus des droits humains et des libertés fondamentales des paysans, le document reconnaît leur droit à produire une alimentation saine et culturellement adaptée grâce à des méthodes écologiques et soutenables, ainsi que leur droit à définir leur choix de production et de système agricole.

Le projet de Déclaration souligne aussi leur droit à la terre et au territoire, leur droit de bénéficier des réformes agraires ainsi que celui de déterminer les variétés de semences qu'ils souhaitent utiliser et de rejeter des variétés de plantes qu'ils considèrent comme dangereuses au niveau écologique, économique ou culturel – aspects qui clairement sont en conflit avec les intérêts de sociétés agroalimentaires transnationales.

Il reste encore quelques “trous” dans ce projet de Déclaration comme par exemple le manque de référence à la sécurité sociale des paysans et leur protection dans les zones de conflit.

Mais la FIMARC est heureuse de voir ce processus continu et les contributions constructives de nombreux Etats et d'organisations de la société civile. Nous croyons que cette Déclaration va pouvoir définir des droits universels pour les paysans et les autres personnes vivant en milieu rural, et ainsi combler les trous de non protection actuelle.

Comme mouvement international représentant les paysans et les ruraux, nous sommes prêts à prendre nos responsabilités pour arriver à l'aboutissement de ce projet. De nombreux pays Européens ne sont pas en faveur de cette Déclaration et nous devons donc nous organiser pour mener à bien un travail de lobby et de plaidoyer. La FIMARC travaille donc sur ce dossier avec la Via Campesina et les organisations FIAN et CETIM.

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce dossier

George Dixon Fernandez
Secretary General



DROITS DES PAYSANS



On en parle de plus en plus, et le 27 septembre 2012, le Conseil Economique et Social de l'ONU (ECOSOC) a adopté une résolution sur la « Promotion des droits de l'homme des paysans et autres personnes vivant dans les zones rurales ». Dans cette résolution le Conseil décide de créer « un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé de présenter un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes vivant dans les zones rurales »

Mais pourquoi une déclaration sur les droits des paysans?

La question est légitime... Pourquoi une déclaration sur les droits des paysans et pourquoi pas une déclaration sur le droit des chasseurs ou encore sur le droit des employés ou des sportifs ?

Selon le rapport sur la pauvreté rurale du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) de

2011, près d'un milliard de personnes souffrent de la faim dans le monde, dont 800 millions vivent en milieu rural. Ces personnes sont des paysans et des paysannes, des travailleurs agricoles, des sans-terres, des pêcheurs, des bergers et des bergères. Parmi les 800 millions vivant en milieu rural, 70% sont des femmes et des filles.

C'est un paradoxe que nous avons souvent soulevé dans les dossiers précédents de VMR : comment se fait-il que les personnes qui ont pour métier de produire de la nourriture, soient menacées par la faim ? Ce paradoxe ou disons-le ce scandale a été dénoncé par de nombreuses organisations paysannes et rurales auprès des institutions internationales. Pour répondre à cette préoccupation, le

Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a chargé le comité consultatif de réaliser une étude à ce sujet, pour arriver dans un futur proche à une déclaration sur les droits des paysans et autres personnes vivant dans les zones rurales.

Cinq causes principales à la paupérisation des paysans/nes et des personnes vivant en milieu rural

Le rapport commandité par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies met en évidence 5 causes principales qui ont amené à cette situation de précarité pour une grande partie de la population rurale :

- les expropriations et les expulsions forcées des terres ancestrales
- la discrimination liée au genre
- le manque de réformes agraires et de stratégies en faveur du développement rural
- le manque de salaires minimaux et de normes sociales
- la criminalisation des luttes et des activistes.

De plus, il faut ajouter à tout cela les effets ravageurs de la mondialisation : la concurrence déloyale des grands producteurs qui cassent le marché et empêchent les petits paysans d'être compétitifs ; la concurrence des



produits venant de pays subventionnant leurs producteurs (dumping), le manque d'infrastructures tant pour l'acheminement des produits sur la marché que pour le stockage, la difficulté de transformation des produits ; les défauts de crédits, le manque d'accès à l'éducation ou à des technologies appropriées et tout cela dans un contexte où on voit de plus en plus les effets des changements climatiques.

Les droits de l'Homme existent....

Les paysans, pêcheurs, bergers... sont des êtres humains parmi la masse de tous les humains et de ce fait bénéficient de la protection de leurs droits



au même titre que toutes les autres personnes. Mais, malgré l'existence de plusieurs instruments internationaux de protection des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des individus, le nombre de personnes touchées par la faim en milieu rural n'a cessé d'augmenter.

Les études sur les violations de droits humains commises envers les populations rurales démontrent que les instruments de droits humains existants ne suffisent pas à les protéger et que certains aspects spécifiques de la condition de paysannes ou de paysans ne sont pas suffisamment pris en compte. Ainsi, les conclusions de l'étude du comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme recommandent impérativement l'élaboration d'un instrument international spécifique visant à renforcer de manière explicite les droits des personnes vivant et travaillant en milieu rural.

Etat des lieux

TC'est bien par la prise en compte de cette situation injuste dénoncée

par les organisations de la société civile d'abord que l'ECOSOC a entendu l'urgence d'y remédier. Dès 2011, la Via Campesina sollicitait l'appui du CETIM pour l'aider dans la rédaction d'une proposition à présenter à l'ONU. S'en est suivi un long travail de sensibilisation, notamment auprès des Etats, et en suivant les recommandations du comité consultatif, le Conseil des droits de l'homme a adopté le 27 septembre 2012, une résolution invitant les les États, les organisations de la société civile et d'autres représentants à former un groupe de travail en vue d'un projet de Déclaration portant sur les « droits des paysans et des paysannes et des autres personnes qui travaillent en milieu rural ». Ce groupe, rejoint par la FIMARC a été créé en 2013 à l'initiative de la Bolivie. Notre groupe de travail des Droits de l'Homme suit donc les travaux de très près et collabore activement à ce projet.

Le contenu du texte de projet de la Déclaration

Article 1 : Définition de paysan, incluant les sans terre qui travaillent dans les campagnes ou comme travailleurs agricoles, les bergers, les nomades, etc.

Article 2 : Les paysans et paysannes ont les mêmes droits, ils ne peuvent pas faire l'objet de discriminations, doivent pouvoir participer aux décisions politiques concernant leur terre, ont le droit à la souveraineté alimentaire.





Article 3 : Droit à la vie et à un niveau de vie satisfaisant

Article 4 : Droit à la terre et au territoire

Article 5 : Droit aux semences et à la connaissance agricole traditionnelle

Article 6 : Droit aux moyens de production agricole

Article 7 : Droit à l'information

Article 8 : Liberté de déterminer le prix et le marché pour la production agricole

Article 9 : Droit à la protection des valeurs agricoles

Article 10: Droit à la diversité biologique

Article 11: Droit à la conservation de l'environnement

Article 12: Libertés d'association, d'opinion et d'expression

Article 13: Droit d'avoir accès à la justice

Une avancée majeure mais qui ne va pas sans contestation

Ce projet de déclaration et ce qu'il contient en termes de droits, constitue une avancée majeure pour les droits des paysans et paysannes et d'autres personnes en milieu rural car il entend mettre en place une série de mécanismes qui constituent des conditions à la réalisation du droit à l'alimentation des populations. Parmi les plus importants, il faut citer le droit à la terre, le droit aux semences, le droit aux moyens de production comme l'eau, les outils, les crédits...

Mais dès le départ, cette victoire a été ternie par une opposition des Etats-Unis et des représentants de l'Union Européenne, dont la Belgique, lors

du vote au Conseil des droits de l'Homme. Ceux-ci se sont prononcés contre la résolution créant le groupe de travail intergouvernemental. Ils évoquent le fait que les conventions des droits de l'Homme existantes et les directives volontaires sur le droit à l'alimentation et la gouvernance foncière sont suffisantes et que de ce fait, un instrument juridique supplémentaire n'est pas nécessaire.

A cela, les tenants de la Déclaration pour les Droits des paysans rétorquent que la jurisprudence doit évoluer en tenant compte des nouvelles évolutions et de la situation actuelle. Dans la Déclaration par exemple, de nouveaux droits sont revendiqués, qui n'apparaissent dans aucun autre texte de l'ONU, par exemple le droit à la terre, aux semences et aux moyens de production. Elle confirme par ailleurs plusieurs droits essentiels pour les paysans et les paysannes, droits mentionnés dans d'autres textes comme par exemple celui qui concerne les droits des peuples autochtones.

On comprend que pour certains pays, une déclaration allant dans le sens de la protection des droits des paysans, spécialement dans ces matières de droits à la terre ou aux semences, ne les réjouiraient pas outre mesure.

Et maintenant...

Au début du mois de février 2015, le groupe de travail du Conseil des droits humains de l'ONU se réunissait pour la seconde fois à Genève pour débattre de ce texte. Pour l'instant, les États de l'Union Européenne (UE), dont la Belgique, ont montré leur opposition à ce projet de déclaration. Sans surprise, les Etats-Unis s'y opposent farouchement, de même que certains de ses plus proches alliés comme la Grande-Bretagne et la Corée du Sud. Quant aux pays d'Europe occidentale, comme la France et l'Allemagne, ils sont passés du refus à l'abstention lors du dernier vote en date en 2014, dénotant un certain progrès. Ils font savoir cependant qu'ils



n'accepteront aucun nouveau droit pour les paysans, comme le droit aux semences ou le droit à la terre. Leur accord n'est toutefois pas nécessaire pour l'adoption de la Déclaration par l'ONU, puisque les pays en développement, qui soutiennent le texte, y disposent d'une nette majorité. Mais le poids politique du document s'en trouverait amoindri.

Certes la Déclaration n'est pas une fin en soi. Mais elle serait un outil qui permettrait de traduire ses principes dans les législations nationales, pour améliorer les politiques publiques et les faire appliquer sur le terrain.



*Mme Angelica C. Navarro Llanos,
ambassadeur de Bolivie auprès
de l'Organisation des Nations
Unies et le président de la
Groupe de travail inter
gouvernementales pour droits
des paysans*

La lutte est encore longue...

Lors de la dernière rencontre mondiale de la FIMARC, à Wurtzburg en mars 2014, nous avons eu la chance d'accueillir son Excellence, Madame Mme Angélica C. Navarro Llanos, ambassadrice de la Bolivie à l'ONU et présidente du groupe de travail en charge de la rédaction de la Déclaration. Elle nous a encouragé à suivre les débats sur ce sujet dans chaque pays et à faire pression pour que chaque nation, chaque pays vote cette déclaration.

La FIMARC, membre du groupe de travail vous tiendra au courant de l'avancée des travaux et vous fournira toutes les informations nécessaires pour poursuivre ce travail de lobby auprès de nos gouvernements. Vous pouvez aussi prendre connaissance du texte complet du projet de Déclaration en consultant le site du CETIM www.cetim.ch

FIMARC NOUVELLES

LA FIMARC À LA CONFÉRENCE DE MI-ANNÉE DES DIRECTEURS DE LA CIDSE 2014



La 29^{ème} session de la CIDSE de mi-année s'est tenue à l'abbaye Crawley, Royaume-Uni les 6 et 7 juillet 2014. Une session spéciale sur « Comment les ONG catholiques peuvent-elles être plus efficaces et des acteurs distincts sur la scène mondiale? » a été organisée au cours de cette Conférence. George Fernandez, Secrétaire général de la FIMARC était un des quelques invités spéciaux de la Conférence et l'animateur de la session "Comment créer un changement sur la scène internationale – en s'appuyant sur des exemples prometteurs et de nouvelles approches de lobbying – vers une utilisation durable des ressources naturelles dans les limites planétaires. » Markus Heinze (Fran-

ciscains International) et Simone Filippini (Cordaid) étaient les deux autres orateurs de cette session. Bernd Nilles (le Secrétaire général de la CIDSE), Denis Auclair (conseiller principal en politiques) Heinz Hödl (KOO Autriche et président de la CIDSE), Bernard Pinaud (CCFD-Terre Solidaire et vice-président de la CIDSE), Simone Filippini (CORDAID), Angelo Simonazzi (Entraide et Fraternité) etc. ont conduit les différentes sessions. Pour la FIMARC, c'était un espace important pour soulever les préoccupations et montrer l'importance du mouvement d'action sociale catholique étant un partenaire stratégique de la CIDSE et partenaire de plusieurs membres de la CIDSE.

LA FIMARC A PARTICIPÉ AU SÉMINAIRE DE LA CIDSE SUR LE CHANGEMENT DE PARADIGME - « AGIR POUR LA TRANSFORMATION VERS UN MONDE JUSTE ET DURABLE »

Le principal objectif de l'atelier de la CIDSE, « Agir pour la transformation vers un monde juste et durable, » était de développer des stratégies à l'égard des voies de changement. Le séminaire s'est tenu les 9-10 septembre à Bruxelles et a réuni 70 participants membres de la CIDSE membres, alliés et partenaires de tous les continents. L'atelier a créé un espace pour apprendre des expériences, des questions sur les enjeux et de s'inspirer des stratégies développées pour réaliser les droits de l'homme et une vie digne pour tous. Durant les six dernières années, la CIDSE a travaillé à mettre en évidence les défis de la croissance, du développement et de la consommation. Le premier atelier tenu en mai 2013 a été un événement marquant, de mettre en avant une vision commune sur "quels" principaux changements sont nécessaires pour un monde juste et durable. Le deuxième atelier que CIDSE a organisé en septembre 2014 portait sur « comment » nous pouvons agir pour mener cela à bien. George Dixon Fernandez, le Secrétaire général de la FIMARC a été invité comme intervenant à ces deux ateliers.

CÉLÉBRATION ET ÉVALUATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION-MARC-CAMEROUN



Le MARC Cameroun a célébré pendant toute une semaine d'activités intenses la Journée Mondiale de l'alimentation du 16 Octobre 2014 à Ayos, petite localité située au Sud du Pays et dont les paysans constituant la principale force économique. Sa grande particularité est de "être au carrefour des grands axes routiers menant vers le Tchad et la RCA, très proche du théâtre du conflit ayant cour en Centrafrique, mais aussi du site des opérations de la tristement célèbre secte BOKO HARAM. Et dans les deux cas, les principales victimes sont les populations rurales, subissant de nombreuses exactions et provoquant le déplacement des populations fuyant la famine et l'insécurité. Si ces conflits ne connaissent pas rapidement une fin heureuse, cette situation constituerait une grande menace sur la souveraineté alimentaire et l'équilibre écologique de toute la sous-région.

Le choix de cette localité a donc été

fait à dessein afin de tirer la sonnette d'alarme pour interpeller l'état, les élus locaux, les partenaires au développement, les corps de métiers, les jeunes, les femmes, les populations rurales sur les défis sanitaire, sécuritaire, culturel, économique, touristique,... de l'alimentation ainsi que sur le rôle important joué par l'agriculture familiale à cet effet.

**NOUVELLES DES SERVICES
POUR L'ÉDUCATION AU
DÉVELOPPEMENT ET LE
RENFORCEMENT DES
COMMUNAUTÉS (DESECE) –
KENYA**

DESECE travaille dans une approche intégrée et tente d'apporter des solutions pour soutenir les personnes vulnérables, stigmatisées et marginalisées dans la collectivité comme par exemple les veuves, les femmes, les jeunes, les personnes souffrant du VIH/sida, les personnes déplacées et les petits agriculteurs.



Ses activités Principales

The main activities of the organization are: Les principales activités de l'organisation sont :

1. Des ateliers sur la construction de la paix, des tournois pour la paix, des formations sur les conflits et la résolution de ceux-ci, la formation de groupes de théâtre, des activités de réconciliation entre les protagonistes de litiges dans la société ;
2. Des formations aux droits de l'homme pour les membres de la Communauté, méditation journalière sur les droits humains, conseil et orientation dans des cas de violation des droits aux autorités compétentes, formations aux droits de l'enfant et formation de clubs de droits des enfants dans les écoles, formation sur la constitution, la gouvernance décentralisée, l'audit social et la responsabilisation, lobbying et plaidoyer sur des questions concernant la communauté
3. Ateliers de leadership : formation des formateurs (TOT) avec DELTA (Equipes de Leadership en action et éducation au développement) et WINDOW (Femmes dans le développement national de la femme) et encadrement des stagiaires

4. Ateliers de formation de formateurs en « genre » et ateliers d'une journée pour les membres de la communauté
5. Formations VIH/sida et travail avec des groupes de soutien VIH et formation sur le changement de comportement face à la maladie
6. Formation à l'agriculture biologique et à la commercialisation pour les groupes d'agriculteurs et les associations de petits exploitants dans les villages ; événements agricoles tels qu'expositions, journées champêtres,



programmes d'échange et concours de l'agriculteur, utilisation de parcelles de démonstration dans les communautés

7. Activités écologiques comme campagnes de reboisement dans les institutions, par exemple les écoles, irrigation et projets de pépinières sur des parcelles de démonstration, information sur le changement climatique, activités et projets de protection de berges.

AMÉRIQUE LATINE PLAN D'ACTION CONTINENTAL

- Identifications de personnes et d'organisations paysannes catholiques
- Renforcement des mouvements associés et adhérents Et en processus...
- Autonomie des Communautés rurales
- Organisation et répercussion de politique en faveur du monde rural

ANALYSE SUR COMMENT STRUCTURER LE TRAVAIL EN AMÉRIQUE LATINE

- Sacrifice
- Effort engagé
- Etre confiant dans les personnes et dans le peuple de dieu
- Une lutte quotidienne et collective
- Une philosophie
- Une spiritualité
- Un apport
- Manque de relais generationnel en espagne



*Manuel Moran et Modesta Arevalos
(Coordonnateurs, FIMARC Amérique latine)
avec George Dixon Fernandez
(Secrétaire général de FIMARC)*



*FIMARC consultation mondiale sur les droits des paysans,
Volkersberg - Allemagne 2014*

VMR

**VOIX DU
MONDE RURAL**

PUBLIE PAR:

Fédération Internationale des Mouvements d'Adultes Ruraux Catholiques
Federación Internacional de los Movimientos de Adultos Rurales Católicos
Federação Internacional dos Movimentos de Adultos Rurais Católicos
International Federation of Rural Adult Catholic Movements

Editeur Responsable:

George Dixon FERNANDEZ, rue Jaumain 15 - 5330 ASSESSE (BELGIQUE)
